



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ARTS
ET DE DESIGN
MARSEILLE
MÉDITERRANÉE

MAIRIE DE MARSEILLE
DÉPARTEMENT
DES BÂTIMENTS
ET DES TRAVAUX
PUBLICS
RUE DE LA RÉPUBLIQUE
MUSEUM

Conseil d'administration

Séance du 06 décembre 2019

Demande de Subvention au Conseil Régional PACA - Région Sud
Soutien financier à la Biennale d'art contemporain de Marseille
« Manifesta 2020 »

Délibération n°DELIB_11_FI_19_12_06_MANIFESTA_SUBV RÉGION

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'Établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 22 novembre 2019.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales ;
- les statuts de l'établissement ;
- le budget primitif 2020.

Considérant

- la venue de Manifesta, biennale européenne d'art contemporain en 2020 à Marseille
- la participation de l'ESADMM à des projets artistiques et culturels



La Présidente,

EXPOSE

L'ESADMM devient partenaire de la Biennale d'art contemporain de Marseille « Manifesta 2020 », qui se déroulera du 7 juin au 1^{er} novembre 2020.

Cette Biennale est une des plus influentes du monde, laissant la part belle à l'innovation : mises en scène d'expositions, pratiques de conservation novatrices, présentations didactiques. Elle met par ailleurs, les jeunes talents au cœur de sa programmation.

Des artistes sont invités en résidence pour s'interroger sur les liens entre l'art et la société.

Dans ce cadre, l'ESADMM organisera deux événements labellisés, « Passages » qui se déroulera pendant les passages de diplômés et « Résidences des collines blanches » durant lesquelles plusieurs artistes seront invités en résidence dans l'école.

Il est donc proposé de solliciter l'aide du Conseil Régional PACA _ Région Sud à hauteur de 11.000 euros pour réaliser des actions artistiques et culturelles lors de ces manifestations.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil Régional PACA - Région Sud à hauteur de 11.000 euros.

Article 2 : d'inscrire les recettes prévues à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrage exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	-
Abstention	-

La présente délibération mise aux voix est :

- ~~Adoptée~~
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 6 décembre 2019.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20191206-4_11-DE
Reçu le 09/12/2019

